



**SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE**  
**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 24 Novembre 2025**

Date de convocation : 17 Novembre 2025

Date de publication : 27-11-25

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes de l'Ernée, sous la présidence de Madame Aude ROBY.

**Etaient présents** : Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND, M. Gérard DERBRE, M. Eric GUERIN, M. Auguste FOUCAULT, M. Franck FOUSSARD, M. Régis FORVEILLE, M. Gervais HAMEAU, M. Nicolas SINOPE, M. Constant BUCHARD, M. Yoann BOITTIN

**Etaient suppléés** :

**Avaient donné procuration** : NEANT

**Absents excusés** : M. Alain BELLAY, M. Bruno DARRAS, M. Eric ROBINEAU, M. Jeroen LUYTEN

**Suppléants assistant à la réunion sans pouvoir de vote** : Mme Françoise LEPRETRE, Mme Rolande JOURDAIN,

**Secrétaire de séance** : M. Régis FORVEILLE

**Délibération N° 2025-14**  
**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

Suite à la présentation d'un bilan 2025 provisoire, la Présidente présente les orientations budgétaires qui prévaudront pour 2026, les principales étant les suivantes :

- Maintien des charges à caractère général, des charges de personnel et de gestion courante avec une hausse de 1,5 % sur les dépenses impactées par l'inflation
- Maintien des prestations d'animation malgré la baisse des subventions de l'Agence de l'Eau
- Maintien de la ligne de subvention pour le financement de travaux menés par les communes selon cahier des charges de prise en charge
- Augmentation des dépenses de communication suite aux résultats de la concertation menée au 1<sup>er</sup> semestre 2025 (panneau signalant le nom des cours d'eau notamment et actions d'informations à destination des nouveaux élus en 2026)
- Légère augmentation du montant global des contributions des collectivités
- Sollicitation de financements de fonctionnement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Hausse de la recette de mise à disposition du technicien de rivière à la Communauté de communes de l'Ernée et à la ville d'Ernée en raison d'une mission complémentaire sur l'Etang neuf à Juvigné
- Inscription de nouveaux crédits d'investissements pour la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> année de l'accord de territoire comprenant :
  - Opérations de restauration de la continuité écologique ou de la morphologie de cours d'eau (Ruisseau de la Riautière à Ernée, ruisseau des Beuchetières et affluent de l'Oscence à Montenay et terrain de loisirs à Andouillé)
  - Création de mares
  - Suivis biologiques et morphologiques, avec un budget en hausse comme souhaité par les élus lors de la concertation du 1<sup>er</sup> semestre
  - Etudes de continuité écologique (Moulin de Chevaillé à Larchamp, Bressac sur le Rollon, lieu-dit la Rivière sur le Vaumorin)



- Etudes tourbières et zones humides préalables à des travaux, selon les opportunités suite à l'inventaire réalisé ces 3 dernières années
- Prévision de crédits pour la restauration de l'ouvrage du Moulin du bourg à Chailland
- Participation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et de la Région Pays de la Loire pour le financement du programme d'actions, à hauteur de 60 % globalement.
- Prévision d'un emprunt selon le coût des travaux sur l'ouvrage du Moulin du bourg à Chailland.

Le Comité Syndical prend acte de ces orientations pour 2026 dont le rapport est ci-annexé.

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Présidente  
Aude ROBY



**SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE  
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - ANNEE 2025****PREAMBULE****◆ Obligation**

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif

**◆ Objectifs**

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- \* de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- \* d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité

**◆ Les Obligations du D.O.B.**

La tenue du débat d'orientation budgétaire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (Art. L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

**BILAN PROVISOIRE 2025****→ FONCTIONNEMENT****Dépenses**

Les crédits de la section de fonctionnement ne seront pas consommés en totalité, un excédent devrait apparaître au résultat 2025.

**Recettes**

Les recettes sont composées des contributions des intercommunalités, des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ainsi que d'une recette de mise à disposition du technicien de rivière à la Communauté de communes de l'Ernée et à la commune d'Ernée.

Les recettes ne seront pas à hauteur du budget prévisionnel en raison du désengagement de l'agence de l'eau sur les dépenses d'animations scolaires et de communication, qui représente un montant de 3 500 €.

**→ INVESTISSEMENT****Dépenses**

Les dépenses d'investissements réalisées correspondent :

- Aux travaux d'aménagement :
  - Sur le ruisseau des Beuchetières à Montenay
  - Sur le ruisseau du Vaumorin à Chailland
  - Sur le site de l'ITEP à Andouillé
  - Sur le site de Vahais à Ernée (confortement de berge suite aux travaux précédents)
  - Sur le site des Gênetais à Vautorte (finalisation des plantations reportées depuis 2 ans)
- Aux études engagées
  - 3<sup>ème</sup> année du programme tourbières
  - Étude de franchissement rue de l'abreuvoir à Chailland
- Aux suivis biologiques (Indice Abondance Truites sur 6 sites du bassin)
- Au remboursement de l'emprunt

Il était prévu la réalisation d'une étude bilan du Contrat territorial eau mais celle-ci a finalement été réalisée en interne, en accord avec les financeurs.

## Recettes

Les recettes perçues proviennent de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et de la Région Pays de la Loire. Une partie des recettes sera en partie perçue en 2026 et inscrite en restes à réaliser.

Un virement de 144 217,65 € de la section de fonctionnement vers l'investissement était inscrit au budget. Au vu des dépenses engagées, il est probable que seulement une partie du virement soit nécessaire. La partie restante serait maintenue en section de fonctionnement.

L'encours de la dette s'élèvera à 13 514 € au 1<sup>er</sup> janvier 2026 contre 17 701 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## ORIENTATIONS 2026

### → FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

*Charges à caractère général, charge de personnel et autres charges de gestion courante :*

Il est proposé de conserver les mêmes niveaux de dépenses avec l'application d'une hausse de 1,5 % pour les comptes impactés par l'inflation. Bien que l'Agence de l'Eau ne finance plus les interventions scolaires, il est prévu de maintenir le même niveau de dépenses. Cette action permet en effet de sensibiliser les plus jeunes et de proposer des actions à l'ensemble du territoire.

Les dépenses de communication seront légèrement augmentées comme souhaité par les élus lors de la concertation menée au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Une dépense pour la mise en place de panneaux indiquant le nom des rivières sera également prévue.

L'aide financière proposée aux communes pour la réalisation d'interventions rendues nécessaires en raison d'une altération liée au cours d'eau sera maintenue.

#### Recettes

Comme en 2025, les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- Des subventions de l'Agence de l'Eau seront inscrites à hauteur de 60 % des dépenses pour la mise en œuvre du volet milieux aquatiques sur l'Ernée dans le cadre de l'accord de territoire.  
Cependant, le montant global sera en baisse en raison de l'arrêt de subventionnement des animations scolaires
- La mise à disposition du technicien de rivière à la Communauté de communes de l'Ernée sera maintenue pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur les secteurs non couverts par un syndicat de bassin (14 % de la CCE), elle sera augmentée en raison de la mise à disposition complémentaire du technicien pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'étang neuf.
- La mise à disposition à la commune d'Ernée pour la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Bizeuls sera également maintenue.
- Les recettes des contributions des trois EPCI adhérents : CC du Bocage Mayennais, CC de l'Ernée et Laval Agglomération (le montant perçu en 2025 s'élève à 107 059 €).

**→ INVESTISSEMENT****Dépenses**

Des crédits seront inscrits pour la réalisation des travaux inscrits dans l'accord de territoire (environ 216 500 € TTC)

- Opérations de restauration de la continuité écologique ou de la morphologie de cours d'eau (Ruisseau de la Riautière à Ernée, ruisseau des Beuchetières et affluent de l'Oscence à Montenay et terrain de loisirs à Andouillé)
- Création de mares
- Suivis biologiques et morphologiques, avec un budget en hausse comme souhaité par les élus lors de la concertation du 1<sup>er</sup> semestre
- Etudes de continuité écologique (Moulin de Chevaillé à Larchamp, Bressac sur le Rollon, lieu-dit la Rivière sur le Vaumorin)
- Etudes tourbières et zones humides préalables à des travaux, selon les opportunités suite à l'inventaire réalisé ces 3 dernières années

Il est par ailleurs envisagé de réaliser des réparations sur le clapet du bourg de Chailland, dont le montant n'est à ce jour pas connu, des demandes de devis sont en cours.

Selon l'avis de la Police de l'eau, le financement de systèmes de peignes anti-embâcles pourra être prévu.

**Recettes**

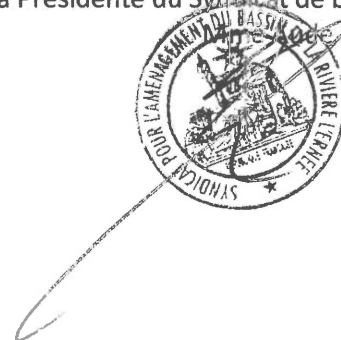
Les recettes inscrites sur l'exercice budgétaire 2026 seront les suivantes :

- Inscription de subventions à hauteur de 60 %, escomptées pour l'ensemble des travaux de l'accord de territoire
- Auto-financement

Les travaux sur le clapet du moulin du bourg ne seront pas subventionnés. Un emprunt sera peut-être nécessaire pour les financer.

Fait et présenté en séance du Comité Syndical en date de 24 Novembre 2025

La Présidente du Syndicat de bassin  
ROBY



**SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE**  
**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 24 Novembre 2025**

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 053-200044840-20251124-15\_2025-DE

Date de convocation : 17 Novembre 2025

Date de publication : 27/11/25

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes de l'Ernée, sous la présidence de Madame Aude ROBY.

**Etaient présents** : Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND, M. Gérard DERBRE, M. Eric GUERIN, M. Auguste FOUCAULT, M. Franck FOUSSARD, M. Régis FORVEILLE, M. Gervais HAMEAU, M. Nicolas SINOPE, M. Constant BUCHARD, M. Yoann BOITTIN

**Etaient suppléés** :

**Avaient donné procuration** : NEANT

**Absents excusés** : M. Alain BELLAY, M. Bruno DARRAS, M. Eric ROBINEAU, M. Jeroen LUYTEN

**Suppléants assistant à la réunion sans pouvoir de vote** : Mme Françoise LEPRETRE, Mme Rolande JOURDAIN,

**Secrétaire de séance** : M. Régis FORVEILLE

**Délibération N° 2025-15**  
**VOTE DES CONTRIBUTIONS 2026**

Au vu des actions envisagées dans le débat d'orientation budgétaire 2026,  
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** les contributions d'un montant de 109 201,17 € répartis selon le tableau ci-après :

**REPARTITION DES CONTRIBUTIONS 2026 SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE,**  
*Selon application des statuts*

		2026
CC l'Ernée	ANDOUILLÉ	12438,25
CC l'Ernée	LA BACONNIERE	2535,74
CC l'Ernée	CHAILLAND	16667,01
CC l'Ernée	ERNEE	12194,28
CC l'Ernée	JUVIGNE	2083,05
CC l'Ernée	LARCHAMP	5531,16
CC Bocage Mayennais	CARELLES	3854,33
CC Bocage Mayennais	LEVARE	2543,47
CC Bocage Mayennais	ST BERTHEVIN LA TANNIERE	1458,32
CC Bocage Mayennais	MONTAUDIN	2925,69
CC l'Ernée	MONTENAY	11069,87
CC l'Ernée	LA PELLERINE	1103,86
CC l'Ernée	ST DENIS DE GASTINES	7454,81
Laval Agglomération	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1952,03
CC l'Ernée	ST GERMAIN LE GUILLAUME	4374,79
CC l'Ernée	ST HILAIRE DU MAINE	4235,52
Laval Agglomération	ST JEAN SUR MAYENNE	11140,81
CC l'Ernée	ST PIERRE DES LANDES	3271,43
CC l'Ernée	VAUTORTE	2366,76
	<b>TOTAL</b>	<b>109201,17</b>

**Soit :**

- Laval Agglomération : 13 092,84 €
- Communauté de Communes de l'Ernée : 85 326,51 €
- Communauté de communes du Bocage Mayennais : 10 781,82 €

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.  
Pour extrait conforme,

La Présidente  
Aude ROBY



**SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE**  
**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 24 Novembre 2025**

Envoyé en préfecture le 27/11/2025  
Reçu en préfecture le 27/11/2025  
Publié le  
ID : 053-200044840-20251124-16\_2025-DE

Date de convocation : 17 Novembre 2025

Date de publication : 27/11/25

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes de l'Ernée, sous la présidence de Madame Aude ROBY.

**Etaient présents** : Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND, M. Gérard DERBRE, M. Eric GUERIN, M. Auguste FOUCAULT, M. Franck FOUSSARD, M. Régis FORVEILLE, M. Gervais HAMEAU, M. Nicolas SINOPE, M. Constant BUCHARD, M. Yoann BOITTIN

**Etaient suppléés** :

**Avaient donné procuration** : NEANT

**Absents excusés** : M. Alain BELLAY, M. Bruno DARRAS, M. Eric ROBINEAU, M. Jeroen LUYTEN

**Suppléants assistant à la réunion sans pouvoir de vote** : Mme Françoise LEPRETRE, Mme Rolande JOURDAIN,

**Secrétaire de séance** : M. Régis FORVEILLE

**Délibération N° 2025-16**  
**ACCORD DE TERRITOIRE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION 2026**

La mise en œuvre du programme de travaux de restauration de la rivière l'Ernée, pilotée par le Syndicat, entraîne des frais d'animation finançables par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 60 %.

Le montant prévisionnel des dépenses pour l'année 2026 est estimé à 64 000 €, comprenant des frais de personnel, des frais de déplacements et des frais généraux répartis comme suit :

		Coût (€ TTC)	Agence de l'eau Loire Bretagne	Syndicat de bassin de l'Ernée
Frais de personnel - année 2026	Technicien de rivière	44 000 €	Tx 60%	26 400 €
	Suivi administratif et financier	11 000 €		4 400 €
Frais déplacements (entretien et carburant) et assurance		4 000 €		2 400 €
Frais généraux (équipements divers, communication, fourniture, affranchissement...)		5 000 €		3 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>64 000 €</b>		<b>38 400 €</b>
				17 600 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le tableau prévisionnel de dépenses présenté ci-dessus
- Autorise la Présidente à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à signer tout document s'y rattachant.

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.  
Pour extrait conforme,

La Présidente  
Aude ROBY





**SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE**  
**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 24 Novembre 2025**

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 053-200044840-20251124-17\_2025-DE

Date de convocation : 17 Novembre 2025

Date de publication : 27/11/25

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes de l'Ernée, sous la présidence de Madame Aude ROBY.

**Etaient présents** : Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND, M. Gérard DERBRE, M. Eric GUERIN, M. Auguste FOUCAULT, M. Franck FOUSSARD, M. Régis FORVEILLE, M. Gervais HAMEAU, M. Nicolas SINOPE, M. Constant BUCHARD, M. Yoann BOITTIN

**Etaient suppléés** :

**Avaient donné procuration** : NEANT

**Absents excusés** : M. Alain BELLAY, M. Bruno DARRAS, M. Eric ROBINEAU, M. Jeroen LUYTEN

**Suppléants assistant à la réunion sans pouvoir de vote** : Mme Françoise LEPRETRE, Mme Rolande JOURDAIN,

**Secrétaire de séance** : M. Régis FORVEILLE

**Délibération N° 2025-17**

**ACCORD DE TERRITOIRE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ACTIONS 2026**

Madame la Présidente expose que dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Territoire Milieux Aquatiques, plusieurs actions sont envisagées en 2025. Ces actions, dont le détail et le coût estimatif sont présentés dans le tableau ci-après, peuvent bénéficier de financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de la Loire, à des taux différents selon le type d'actions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel des actions de l'Accord de Territoire Milieux Aquatiques pour l'année 2026
- **Autorise** la Présidente à solliciter les subventions pour le financement des actions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de la Loire, et à signer tout document s'y rattachant.
- **Autorise** la Présidente à solliciter les subventions pour le financement de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre des actions auprès du Conseil Départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de la Loire, et à signer tout document s'y rattachant.

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Aude ROBY



**PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACCORD DE TERRITOIRE MAYENNE EN AVAL DU LAC DE HAUTE MAYENNE**  
**VOLET MILIEUX AQUATIQUES - ERNEE**  
**ANNEE 2026**

**TRAVAUX**

Objet	Coût T.T.C	Agence de l'Eau	Conseil Départemental de la Mayenne	Conseil Régional des Pays de la Loire	Syndicat de bassin de l'Ernee
<b>AXE 1 - Travaux sur le lit et les berges</b>					
A1-1 - Améliorer la qualité de l'eau et du milieu Actions sur le lit mineur Restauration morphologique - Recharge / diversification Restauration morphologique - Remise à ciel ouvert	95 000,00 €	30%	19 000,00 €	10%	29 000,00 €
	18 000,00 €	50%	9 000,00 €	10%	9 000,00 €
<b>AXE 2 - Travaux sur les ouvrages</b>					
A2-1 - Restauration de la continuité écologique Actions sur la ligne d'eau / continuité Aménagement de la continuité piscicole Effacement de buse	36 000,00 €	50%	18 000,00 €	10%	7 200,00 €
	500,00 €	90%	450,00 €	10%	50,00 €
<b>AXE 3 - Mares</b>					
A3-1 - Travaux sur mares	1 000,00 €	50%	500,00 €	10%	200,00 €
<b>AXE 4 - Animation</b>					
A4-1 - Communication Eus et décideurs locaux Scolaires Journal d'information Panneaux d'information	4 000,00 €	50%	2 000,00 €	10%	800,00 €
	3 000,00 €	50%	1 500,00 €	11,0%	600,00 €
	2 000,00 €	90%	1 800,00 €	21,0%	400,00 €
	3 000,00 €	50%	1 500,00 €	21,0%	300,00 €
<b>AXE 5 - Suivi / Etudes</b>					
A5-1 - Suivi de la qualité du milieu Etude franchissabilité d'ouvrages Etude restauration cours d'eau Etude à l'opportunité - tourbières / plans d'eau	10 000,00 €	50%	5 000,00 €	10%	2 000,00 €
	24 000,00 €	50%	12 000,00 €	10%	4 800,00 €
TOTAL GENERAL	216 500,00 €	50,0%	108 250,00 €	20,0%	43 300,00 €
					43 300,00 €

**SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE**  
**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 24 Novembre 2025**

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 053-200044840-20251124-18\_2025-DE



Date de convocation : 17 Novembre 2025

Date de publication : 27/11/25

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes de l'Ernée, sous la présidence de Madame Aude ROBY.

**Etaient présents** : Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND, M. Gérard DERBRE, M. Eric GUERIN, M. Auguste FOUCAULT, M. Franck FOUSSARD, M. Régis FORVEILLE, M. Gervais HAMEAU, M. Nicolas SINOPE, M. Constant BUCHARD, M. Yoann BOITTIN

**Etaient suppléés** :

**Avaient donné procuration** : NEANT

**Absents excusés** : M. Alain BELLAY, M. Bruno DARRAS, M. Eric ROBINEAU, M. Jeroen LUYTEN

**Suppléants assistant à la réunion sans pouvoir de vote** : Mme Françoise LEPRETRE, Mme Rolande JOURDAIN,

**Secrétaire de séance** : M. Régis FORVEILLE

**Délibération N° 2025-18**

**Instauration de la participation du Syndicat de Bassin de l'Ernée à la protection sociale complémentaire, volet santé, des agents dans le cadre de la labellisation au 01/01/2026**

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants,  
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,  
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,  
Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,  
Sous réserve de l'avis du comité social territorial du 12/12/2025,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1** : APPROUVE la participation du Syndicat de Bassin de l'Ernée au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 25 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve qu'il produise un justificatif de cette labellisation chaque année.

**Article 2** : PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Syndicat de Bassin de l'Ernée.

**Article 3** : CHARGE Madame La Présidente de la mise en œuvre de la présente décision

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Présidente  
Aude ROBY

